

Mesures statutaires : le compte n'y est pas !!

Le CSA/Ministériel s'est réuni le mardi 3 décembre, juste avant la chute du Gouvernement. Les projets de décrets relatifs à la refonte de l'échelonnement indiciaire des grilles ICNA et IEEAC était à l'ordre du jour, y compris le HEB pour les ICNA, mais pas celui qui doit permettre aux TSEEAC/CSTAC dernier échelon d'accéder au CUTAC ni les dispositions concernant le service actif et l'ATC pour les contrôleurs.

Quelques dispositions pour les TSEEAC contrôleurs...

Les modifications apportées au statut ICNA concernaient également les TSEEAC.

Une nouvelle voie de recrutement vers le corps des ICNA (au choix pour les TSEEAC des aérodromes devenant TWR ICNA et par le biais d'une sélection

professionnelle spéciale (SPS)) pour les TSEEAC des aérodromes sur lesquels la DGAC ne rendra plus le service du contrôle y a été intégrée.

...Mais beaucoup de mesures TSEEAC « oubliés »

Pour les TSEEAC contrôleurs

Il manque encore plusieurs dispositions qui sont loin d'être des détails :

- Le service actif (1 an par période de 5 ans comptabilisé pour la retraite)
- Le bénéfice de l'ATC (et notamment l'obligation d'avoir cotisé 17 années pour bénéficier de cette retraite complémentaire versée aux ICNA pendant les 13 premières années de retraite).

L'administration manifeste moins d'empressement pour concrétiser les mesures d'accompagnement – qui ne sont toujours pas acquises d'ailleurs – que pour publier la première liste des aérodromes sur lesquels le service du contrôle ne sera plus rendu en 2028 (le suspense restant entier pour les suivants !).

Pour les emplois fonctionnels TSEEAC

Alors que tous les textes statutaires ont été transmis en même temps au Guichet Unique d'après la DGAC, le projet de décret qui doit permettre aux TSEEAC/CSTAC dernier échelon d'accéder au CUTAC, et qui donnera le « top départ » du déverrouillage de la situation de blocage sur les emplois fonctionnels CSTAC/CTAC/RTAC, a été mystérieusement « oublié ».

C'est d'autant plus incompréhensible que, dans le protocole DGAC, pour cette mesure, il est inscrit « avant la fin de l'année 2024, sinon 2025 » alors que, pour le décret ICNA, est indiqué « dès que possible et au plus tard à compter du 1er juillet 2025 » et que, pour le décret IEEAC, aucune date n'est précisée.

Dernière minute : la situation serait en cours de déblocage au niveau du Guichet Unique (accès au CUTAC et nombres d'emplois fonctionnels)

L'UNSA a fait une déclaration dont voici de larges extraits :

(...) il s'agit de TSEEAC qui exercent des fonctions d'encadrement ou de technicité particulière et de haut niveau, qui ont été successivement détachés RTAC, puis CTAC puis, enfin, une fois arrivés au dernier échelon du CTAC, ont accédé au CSTAC.

Ils ont maintenant atteint le dernier échelon du CSTAC, pour la plupart d'entre eux, depuis décembre 2018.

Notre intervention ne vise pas à relativiser l'urgence de faire aboutir les mesures ICNA ni IEEAC, mais nous sommes choqués que cette notion d'**urgence** soit à **géométrie variable**, ceci d'autant plus qu'une échéance rapprochée est inscrite dans le protocole d'accord social DGAC, et que les agents concernés risquent, en cas de retard, de ne pas pouvoir bénéficier de cette mesure protocolaire au regard de leur départ en retraite.

Ceci serait particulièrement injuste puisque cette mesure avait déjà été obtenue dès 2020, dans le cadre des négociations du protocole suspendues pour raisons sanitaires, comme le confirme le Communiqué interne DGAC suite à la réunion plénière du 5 février 2020.

Nous souhaitons attirer l'attention du Ministère sur la priorité à accorder à cette mesure qui, suite à ce que nous estimons être un « loupé », ne s'appliquera pas en 2024 comme envisagé, afin qu'il soit fait en sorte qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du premier CSA/M de l'année 2025.

L'UNSA UTCAC continue de défendre l'ensemble des TSEEAC !